

# Les attaques au milieu communautaire

Mémoire du MÉPACQ

Présenté dans le cadre de la Commission populaire du RQ-ACA

2 février 2016

« Il n'incombe pas automatiquement à l'État de livrer les services publics. À titre d'alternative, nous pouvons avoir recours à « un réseau étatique » d'organismes communautaires, plus flexible et moins coûteux pour l'État ».

*Déclaration du Ministre Leïtao, automne 2014.*

« Il y a énormément d'organismes communautaires qui peuvent livrer des services sociaux. Ça coûte moins cher que s'il s'agit du réseau ».

*Déclaration du Ministre Leïtao, automne 2014.*



# Les attaques au milieu communautaire

Depuis plus de 40 ans, les organismes communautaires ont contribué à la mise en place de plusieurs programmes sociaux et législations dans le but d'éliminer la pauvreté au Québec et de bâtir un projet de société basé sur les valeurs de la justice sociale. Au début des années 2000, le gouvernement a reconnu cet apport par la mise en place d'une politique gouvernementale leur accordant un financement à la mission globale leur permettant d'accomplir, entre autres, leur mission de transformation sociale. Ce mode de financement leur a permis de consolider les organismes tout en préservant leur autonomie face à l'État. Toutefois, parallèlement à la mise en œuvre de cette politique, les gouvernements qui ce sont succédés ont mis de l'avant un ensemble d'actions visant à instrumentaliser les organismes communautaires afin de pallier à son propre désengagement social. En effet, le milieu de l'action communautaire autonome fait face, depuis plusieurs années, à une multitude d'attaques réduisant de plus en plus son champ d'action politique et son autonomie en plus d'être maintenu dans des conditions de sous-financement inacceptables. Ainsi, l'État, qui est beaucoup plus intéressé par les services offerts par les organismes qu'à leurs actions politiques visant à s'attaquer aux causes des problèmes sociaux, tente de limiter au maximum leur rôle de transformation sociale. Nous parlons ici de leur rôle de dénonciateur des problèmes sociaux, de l'influence qu'ils exercent sur les décideurs politiques, de leur travail d'éducation populaire auprès des populations visées par les politiques d'appauvrissement et aussi de leur important travail de mobilisation sociale auprès de ces personnes afin de les amener à lutter contre des politiques qui nuisent à leur condition de vie. Les regroupements nationaux, tout comme leurs membres, sont durement touchés par ces mesures et doivent jouer un rôle mobilisant pour faire face à toutes ces attaques. Un regroupement national est à même d'observer et d'identifier ces enjeux et l'un de ses rôles est de mobiliser ses membres dans le but de faire face collectivement à toutes ces attaques.

## 1. Les conséquences du sous-financement

Le communautaire fait face à une situation critique de sous-financement et les regroupements nationaux n'échappent pas à cette dure réalité. Les subventions des regroupements nationaux en défense collective des droits, tout comme celles des regroupements régionaux et des groupes de base, n'ont jamais été indexées appauvrissant ainsi tout le mouvement. Comme dans la plupart des regroupements en défense collective des droits, nous n'avons que deux employé-e-s dont les salaires ne sont pas augmentés au delà de l'indexation au coût de la vie. Toutefois, indexer des salaires quand la subvention elle-même n'est pas indexée nous amène, tôt ou tard, à faire des choix et à réduire d'autres dépenses. Bien souvent, c'est la vie associative qui subit en premier les coupures. Ainsi, le MÉPACQ, au fil des années, a dû se résoudre à réduire la fréquence des ses assemblées générales régulières à trois (plutôt qu'à quatre). Ces assemblées sont pourtant essentielles à la cohésion de notre mouvement et à la mobilisation régionale. De plus, il est évident que le sous-financement a un impact direct sur les conditions de travail. Nous avons aménagé récemment dans de plus petits bureaux, nous avons coupé l'une des deux lignes téléphoniques, couper le fax. La prochaine étape sera sans doute de réduire les heures d'une permanence déjà à bout de souffle. Cette situation est insoutenable et les conséquences ont un goût amer : épuisement professionnel, mises à pied, fermeture de bureau pendant la période estivale (chômage), roulement de personnel, difficulté au niveau du recrutement et de la rétention du personnel. De plus, la soulignons qu'un organisme en défense collective des droits, particulièrement un regroupement qui n'offre aucun service direct à la population, n'est pas en mesure de tirer son épingle du jeu dans la jungle de l'autofinancement. En effet, il est extrêmement difficile pour un organisme dont la mission est essentiellement politique, de faire financer des projets auprès des partenaires privés ou institutionnels qui préfèrent financer des projets qui ne porteront pas à controverse.

## 2. Les conséquences de l'austérité sur le communautaire

L'austérité imposée actuellement par le gouvernement du Québec touche de plein fouet les organismes communautaires. Ce désengagement de l'État envers les programmes sociaux et les services publics empire les conditions de vie et de travail des personnes en situation de pauvreté. Plus la population s'appauvrit, plus elle a recours aux différents programmes et services publics. Lorsque ceux-ci sont insuffisants, la population s'adresse aux organismes communautaires alors que nous sommes tous maintenus dans un état critique de sous-financement. Ainsi, les politiques d'austérité mettent beaucoup de pression sur le milieu communautaire qui constate une

augmentation constante des demandes de soutien de la part d'une population qui s'appauvrit, sans pour autant voir leur financement augmenté, ni indexé adéquatement (certains, comme la défense collective des droits, ne sont pas indexés).

### **3. Attaques au rôle politique des organismes**

De plus en plus, l'État impose des nouvelles règles aux organismes communautaires visant à réduire leurs actions politiques de manière à les orienter davantage vers le service direct auprès de la population. Par exemple, la refonte de la loi sur la transparence et l'éthique voulant assujettir tous les OSBL, incluant les organismes communautaires ou encore les dispositions, dans les protocoles d'entente des organismes en défense collective des droits, visant à définir de manière très restrictive l'action politique partisane les empêchant ainsi de jouer pleinement leur rôle politique. Ajoutons à cela la réforme du droit associatif qui risque de complètement réformer nos pratiques démocratiques et associatives ainsi que le resserrement des règles, au niveau fédéral, pour exercer des activités politiques pour les organismes ayant un numéro de bienfaisance. Tout ceci dans un contexte où les gouvernements mettent en place de nombreuses mesures et règlements visant à limiter le droit de manifester alors qu'ils n'hésitent pas à utiliser la répression policière provoquant ainsi un climat de peur pour exercer nos droits.

### **4. La privatisation et la décentralisation des programmes sociaux**

Pendant que des personnes sont en situation de survie et qu'elles ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins de base, pendant que les organismes communautaires, réclament des programmes sociaux structurants et des mesures nationales permettant de s'attaquer aux causes de la pauvreté (augmentation du salaire minimum, amélioration des conditions de travail, augmentation de l'aide sociale, etc.), l'État se désengage davantage en faisant appel au privé (PPP sociaux, finance sociale) et à l'institutionnel (approche territoriale intégrée) pour gérer les programmes sociaux. Bien souvent, l'élite locale et les fondations privées font appel aux organismes communautaires pour réaliser leur plan d'action sur le terrain, à moindre coût. Ces nouvelles collaborations ont pour conséquence d'instrumentaliser davantage le milieu communautaire qui voit son autonomie et son rôle politique réduite au minimum par des nouveaux bailleurs de fonds qui déterminent seuls les priorités et qui ne voient pas nécessairement l'utilité, par exemple, de financer des actions politiques.

### **5. Intensification des exigences et ingérence dans la gestion des organismes**

Bien que l'autonomie des organismes communautaires soit reconnue par l'État et que le financement à la mission globale semblait nous garantir un allègement de la reddition de compte, dans les faits, nombreux sont les prétextes pour exercer un plus grand contrôle sur nos organismes. En effet, plus les années avancent, plus les exigences de reddition de compte sont nombreuses et complexes et davantage orientées vers les aspects quantitatifs plutôt que qualitatifs. Les vérifications financières et légales s'intensifient. S'ajoute à cela un droit de regard sur nos pratiques de vie associative et démocratique. Par exemple, nous avons vu des fonctionnaires de l'État suggérer à des organismes de ne pas donner accès à des postes de pouvoir au sein de leur conseil d'administration à des personnes en situation de pauvreté. Pourtant, dans une perspective où l'on peut voir le conseil d'administration non seulement comme un lieu de pouvoir, mais aussi comme un lieu de formation et d'apprentissage, il s'agit d'une pratique d'inclusion que nous encourageons dans nos mouvements. Nous observons également une professionnalisation de nos conseils d'administration avec l'arrivée en masse du milieu des affaires qui tentent de gérer nos organismes sur le même modèle que l'entreprise privée et qui ont tendance à mettre de côté les activités liés à notre rôle politique dans la société. S'ajoute à cela le constat que les fondations privées, le milieu institutionnel ou municipal tentent de plus en plus de s'ingérer dans la gestion de nos organismes par le biais du financement par projet.

### **6. Vers la construction d'un mouvement fort et unitaire de protestation**

L'ensemble de ces attaques constitue, selon notre analyse, une stratégie gouvernementale globale pour instrumentaliser les organismes communautaires afin de palier à son propre désengagement social. Au delà du manque d'argent chronique des organismes communautaires, toutes ces orientations, ces politiques et projets de loi ont de graves conséquences sur le milieu communautaire qui voit ses pratiques se transformer, son autonomie diminuer, son influence politique s'effriter. Les pratiques démocratiques et inclusives des organismes

communautaires sont riches, les activités et services offerts se veulent une alternative à l'offre étatique et non un remplacement. Toutes ces attaques à l'autonomie et à l'intégrité du mouvement communautaire ne datent pas d'hier et nous nous y sommes toujours opposées. Toutefois, les mouvements d'opposition des dernières décennies ce sont mis en place de manière séparée, selon les différents enjeux ou secteurs : autant de mouvements d'oppositions, composé des mêmes réseaux, pour autant d'enjeux à combattre. Pourtant, tous ces enjeux sont liés et attaquent de plein fouet nos pratiques, notre autonomie, nos valeurs tout en transformant notre rôle dans la société. Malgré toutes ces attaques et à la fois en raison de toutes ces attaques, nous constatons que le mouvement communautaire est loin d'avoir abdiqué. En effet, nous pouvons observer la volonté accrue d'une grande partie du mouvement communautaire de reconquérir son rôle politique et un regain d'intérêt des organismes de base non seulement pour les enjeux liés au financement, mais aussi pour contrer toutes ces attaques perpétrées contre notre mouvement. En tant que regroupement national, le MÉPACQ prend acte de cette volonté de plus en plus affirmée et assumée et pense qu'il est maintenant temps de bâtir un mouvement d'opposition fort et unitaire autour de l'ensemble de ces enjeux, avec en son cœur l'enjeu du sous-financement et de l'austérité. En ce sens, le mouvement unitaire amorcé lors des deux journées de grèves et de fermeture des 2-3 novembre 2015 représente, à notre avis, un très bon point de départ allant dans le sens de la construction de notre rapport de force face à l'État afin d'opposer une résistance à toutes ces attaques et de réaffirmer avec force notre rôle politique dans la société.

